



TTU Succession retard pour recherche de personnes

Par reversion, le 13/06/2007 à 11:32

Bonjour,

J'ai obtenu de la part de l'inspecteur des impôts un délai concernant la succession de mon père décédé en juin 2003 car j'ai dû rechercher sa première femme ainsi que ces 2 enfants en kabylie et cela a mis beaucoup de temps car seule et pas mes moyens de faire appel à un généalogiste.

Maintenant je les ai retrouvés mais nous attendons de faire valoir le mariage de ma mère (mariage putatif) puisque la première femme prétend être toujours mariée à mon père et nous n'avons pas retrouvé de trace de divorce.

Ce qui me fait peur c'est que du coup nous ne sommes toujours pas passés chez le notaire. Pouvez-vous m'indiquer si l'on doit régler la succession avant ou après passage au tribunal car si on se réfère à la loi ma mère est considérée comme n'ayant jamais été mariée et donc comment va-t-elle être considérée lors du passage chez le notaire ????

merci d'avance pour vos réponses j'ai rdv avec une avocate vendredi 15 juin.